



Séance du conseil d'administration du 23 février 2026

Délibération n° CA 2026/002

Objet : Rapport d'orientation budgétaire de l'exercice 2026

Nombre d'administrateurs			L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois février, à quinze heures, le Conseil d'Administration convoqué le 11 février 2026 par le Président, s'est réuni au siège social de l'EPIC CFC situé 20 Place de la gare BP 237, à Bastia sous la présidence de Monsieur Gilles Simeoni, président de séance.
En exercice	Présents	Votants	
17	6	10	
Pour	Contre	Abstentions	Hervé Valdrighi a été désigné secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.
10	-	-	
Présents :			
Gilles Simeoni, Marie-Hélène Casanova-Servas, Muriel Fagni, Hervé Valdrighi, André Desbouis, Charles Finidori			
Absents représentés :			
Petru Antone Filippi donne pouvoir à Marie-Hélène Casanova-Servas ;			
Jean-Charles Giabiconi donne pouvoir à Muriel Fagni			
Juliette Ponzevera donne pouvoir à Hervé Valdrighi ;			
Louis Pozzo di Borgo donne pouvoir à Gilles Simeoni ;			
Absents :			
Marie-Antoinette Maupertuis, Vanina Le Bomin, Serena Battestini, Jean-Michel Savelli, Antoine Poli, Jean-Martin Mondoloni, Pierre Guidoni			
Convocation envoyée le :		Certifié exécutoire,	
11/02/2026		Après transmission en Préfecture le :	
		Et publication de l'acte le :	

PREAMBULE



Comme dans l'ensemble des collectivités territoriales ou établissements publics locaux, dans le cadre de la préparation du vote du budget primitif, il convient d'examiner l'évolution des ressources et des charges prévisibles de l'établissement public, à l'appui d'un Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.), servant de base à la détermination de la contribution de la Collectivité de Corse.

Ce Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) constitue la première étape d'une construction et de la vie d'un budget annuel. Par ce rapport, l'établissement public présente les principales mesures nouvelles envisagées et les grandes lignes de son prochain budget primitif.

Conformément à l'instruction budgétaire M43, mais également à l'article L. 2312-1 du CGCT, le débat d'orientation budgétaire n'a pas lui-même de caractère décisionnel. Néanmoins, ce rapport fera l'objet d'une délibération qui aura pour objet de prendre acte de la tenue du débat et de permettre au représentant de l'Etat de s'assurer du respect des règles.

Le Débat d'Orientation Budgétaire porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés. Il permet également au Président de faire connaître les choix budgétaires prioritaires et les modifications à envisager par rapport au budget antérieur.

Conformément aux dispositions cumulées des articles L. 2312-1 et L. 5217-10-4 du CGCT, le débat sur les orientations budgétaires (D.O.B.) doit se tenir dans un délai de dix semaines précédant le vote du budget primitif, et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil d'administration, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire français et de la Corse, ainsi que les objectifs financiers et priorités pour l'établissement pour la construction du projet de budget primitif 2026, sont notamment détaillés dans le rapport sur les orientations budgétaires, annexé à la délibération.

Ce rapport constitue le support du débat sur les orientations budgétaires pour 2026 de l'établissement.

DELIBERATION



Vu la délibération de l'Assemblée de Corse n° 22/090 AC décidant du choix du mode de gestion des Chemins de Fer de la Corse à l'issue de l'actuelle Délégation de Service Public en date du 30 juin 2022 ;
Vu la délibération n° 23/039 AC de l'Assemblée de Corse approuvant la création de l'EPIC Chemin de Fer de la Corse en date du 31 mars 2023 ;
Vu la délibération n° 23/028 CP de la Commission Permanente approuvant la modification de la délibération n° 23/039 AC de l'Assemblée de Corse du 31 mars 2023 créant l'EPIC des Chemins de Fer de la Corse ;
Vu la délibération n° 23/062 AC de l'Assemblée de Corse portant modification des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes en date du 28 avril 2023 ;
Vu l'arrêté n° 23/482 CE du Président du Conseil exécutif de Corse relatif à la nomination du Président de l'EPIC Chemin de Fer de la Corse ;
Vu le Procès-verbal du Conseil d'Administration d'installation de l'EPIC Chemin de Fer de la Corse en date du 20 septembre 2023 ;
Vu l'arrêté n° 23/674 CE du Président du Conseil exécutif de Corse relatif à la nomination du directeur par intérim de l'EPIC Chemin de Fer de la Corse ;
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu les statuts de l'EPIC CFC ;
Vu les stipulations du Contrat d'objectifs, de performance et d'exploitation 2024-2031 conclu le 1er janvier 2024 ;
Vu le rapport n°2 sur les orientations budgétaires 2026 du Président pour le Conseil d'Administration du 23 février 2026 ;
Considérant que le D.O.B. doit être inscrit à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante dans les dix semaines précédant l'examen du budget primitif de l'établissement ;
Considérant que le D.O.B. expose, dans un rapport, les orientations budgétaires, engagements pluriannuels envisagés, ainsi que la structure et la gestion de la dette ;
Considérant que sur la base du rapport joint à la convocation de la présente séance du conseil d'administration, le débat est ouvert ;

A l'unanimité, le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **Prend acte** de la tenue du débat d'orientations budgétaires (D.O.B.) de l'EPIC U Caminu di Ferru di a Corsica pour l'exercice 2026 dans le cadre de la séance du conseil d'administration du 23 février 2026 ;
- **Dit** que la présente délibération sera adressée à la Collectivité de Corse en sa qualité d'autorité de tutelle ;
- **Dit** que la présente délibération sera adressée à Monsieur le préfet de Corse ;

Fait à Bastia, le

Au registre sont les signatures

Extrait certifié conforme

Le Président

Gilles Simeoni

ANNEXE : Rapport n°2 portant sur les orientations budgétaires de l'établissement EPIC CFC



Rapport n°2 du Président Conseil d'Administration du 23 février 2026

Comme dans l'ensemble des collectivités territoriales ou établissements publics locaux, dans le cadre de la préparation du vote du budget primitif, il convient d'examiner l'évolution des ressources et des charges prévisibles de l'établissement public, à l'appui d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), servant de base à la détermination de **la contribution de la Collectivité de Corse**.

Ce Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape d'une construction et d'une vie d'un budget annuel. Par ce rapport, l'établissement public présente les grandes mesures nouvelles envisagées et les grandes lignes de son prochain budget primitif.

Conformément à l'instruction budgétaire M43 mais également à l'article L 2312-1 du CGCT, si le débat d'orientation budgétaire n'a pas lui-même de caractère décisionnel, ce rapport fera l'objet d'une délibération qui aura pour objet de prendre acte de la tenue du débat et de permettre au représentant de l'Etat de s'assurer du respect des règles.

Ce DOB 2026 s'inscrit dans une logique de responsabilité publique au service des intérêts de la Corse, avec une exigence conjointe de maîtrise budgétaire, de développement territorial et de qualité du service rendu aux usagers.

Conformément aux dispositions légales et comptables, le Débat d'Orientation Budgétaire porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés. Il permet également au Président de faire connaître les choix budgétaires prioritaires et les modifications à envisager par rapport au budget antérieur.

Ce nouvel exercice budgétaire s'appuie sur la poursuite du déploiement du Contrat d'Objectifs, de Performance et d'Exploitation (COPE 2024-2031) qui a été validé par l'Assemblée de Corse via la délibération n° 23/183 AC en date du 21 décembre 2023, puis approuvé le 5 décembre 2023 par le Conseil d'Administration de l'EPIC « U Caminu di Ferru di A Corsica ».



« Ce Contrat d'Objectifs, de Performance et d'Exploitation, fixe les orientations stratégiques de la Collectivité de Corse, les objectifs et performances attendus de l'EPIC « U CAMINU DI FERRU DI A CORSICA », les modalités d'exploitation du service public ferroviaire, en précisant les missions, les droits et obligations de chaque partie au contrat entre la Collectivité de Corse et l'Etablissement public.

La Collectivité fait de la qualité du service une priorité absolue pour faire du réseau ferroviaire corse un réseau de référence d'excellence, répondant à des enjeux d'efficacité, de modernisation et de performance.

Cette nouvelle stratégie s'appuie sur une vision politique considérant le service public ferroviaire comme un service d'intérêt général et stratégique, réclamant l'intervention directe de la puissance publique. C'est donc autour des principes de continuité, d'égalité, de mutabilité qu'est défini le régime juridique du service public ferroviaire.

Cette stratégie doit garantir l'accès à ce service pour chaque habitant et permettre la mise en place de rapports de solidarité. Les solutions retenues dans ce contrat devront donc permettre de pallier certaines défaillances de l'économie dans les domaines sociaux, environnementaux et territoriaux. Dans ce cadre, le transport ferroviaire peut être un facteur clé d'attractivité et de compétitivité à l'échelle du territoire, contribuant à la réduction des inégalités sociales et territoriales en assurant la mobilité pour tous. »

Cette nouvelle proposition budgétaire 2026 tente de traduire en langage financier les besoins croissants de mobilité qui conduisent à une demande de plus en plus forte de la population vis-à-vis du mode ferroviaire. Il s'agit également de s'assurer de la construction d'un modèle économique soutenable respectant les axes stratégiques du COPE :

Axe 1 : *Développer la part modale du chemin de fer dans le transport public de voyageurs et de marchandises, en cohérence avec les projets d'intermodalité ;*

Axe 2 : *Renforcer la sécurité du service public ferroviaire offerte aux usagers par l'investissement ferroviaire ;*

Axe 3 : *Accroître la qualité du service aux usagers ;*

Axe 4 : *Développer la fréquentation et la recette billetterie tout en assurant une maîtrise des coûts ;*

Axe 5 : *Optimiser la gestion de la trajectoire Ressources Humaines ;*

Axe 6 : *Faire du service public ferroviaire un réseau d'excellence dans la communication interne et externe ;*



Axe 7 : Faire du service public ferroviaire un réseau vertueux en matière environnementale.

Cette trajectoire traduit une ambition claire : consolider un modèle ferroviaire public corse, performant et soutenable, capable de répondre aux besoins de mobilité du territoire et aux exigences de cohésion sociale et territoriale.

Cette nouvelle proposition budgétaire 2026 repose, comme les exercices précédents sur de nombreux échanges avec la Collectivité de Corse et un travail régulier, sur des schémas de prospective et de projection de différentes options budgétaires de l'établissement public. Cela permet de consolider l'équilibre économique et budgétaire de l'exercice 2026, d'identifier clairement ses principaux enjeux budgétaires et financiers, en lien avec la dynamique de développement de notre institution.

Enfin, cette riche collaboration a permis de confirmer et préciser les grandes orientations de gestion de notre établissement ainsi que les axes d'améliorations déjà engagés.

Cependant, les équilibres proposés, pour lesquels nous avons engagé une consolidation lente mais certaine, sont encore fragiles à ce jour. Il est donc impératif de poursuivre, exercice budgétaire après exercice budgétaire ainsi que par un travail rigoureux et précis, la consolidation de notre modèle économique et opérationnel. L'objectif est de garantir le meilleur avenir pour notre institution et les missions que nous devons collectivement remplir. Cela vise à garantir une capacité d'action de l'institution, au service d'un développement maîtrisé de la Corse et de la qualité du service rendu aux usagers.

Cela induit donc la poursuite d'une discipline budgétaire et financière très stricte pour atteindre les objectifs fixés.



Nota bene :

*Pour mémoire, le montant de la contribution annuelle de la Collectivité de Corse, pour l'exercice 2024, s'établissait à un montant global de **28 M€** via l'arrêté n°2023-05-04018 (9,2M€) et l'arrêté n°2024-5590 (18,8M€). Cependant, le versement du solde n'ayant pu être totalement opéré (1,260 M€ en lieu et place de 2,088M€ - Reliquat de 828 K€), le montant de la contribution 2024 s'établit à un montant global de **27.172 M€**.*

***Au titre de l'exercice 2025,** le montant de la contribution annuelle de la Collectivité de Corse, s'établissait à un montant global de **25.886 M€** lors du vote de la Décision Modificative (DM) n°1 de l'exercice 2025 (24.887 M€ au principal 2025, 0,828 M€ au titre du rattrapage et 0,171 M€ au titre du logiciel comptable)*

Il est à noter que les simulations du Compte Administratif provisoire 2025, non encore arrêté définitivement à ce jour, augurent d'une prévision d'un équilibre budgétaire qui devrait impacter positivement l'équation 2026 du budget de l'EPIC.

Aussi, la réalisation de plusieurs projections du Budget Supplémentaire de l'exercice 2026, sur la base du résultat provisoire du Compte Administratif de l'exercice 2025, permettront certainement d'apporter un soutien financier complémentaire à cette équation économique en fonctionnement et en investissement.

Cette proposition budgétaire ne prend pas en compte les mécanismes d'intégration budgétaire et comptable du protocole de transfert de la SAEML. Il est nécessaire d'intégrer les incrémentations de l'actif et du passif de la SAEML dans la comptabilité de l'EPIC, prendre en compte les stocks afférents à ce transfert et s'assurer de la stratégie d'une couverture budgétaire du passif social (estimation à environ 6,6 M€). Cela s'effectue par la constitution d'éventuelles provisions sur plusieurs exercices en sus du transfert qui doit être prochainement opéré par la SAEML pour un montant de 1.890M€ à l'attention de l'EPIC. Conformément à nos engagements du dernier Conseil d'Administration, une étude a été lancée sur l'exercice 2025 afin d'assurer la meilleure gestion possible de ce sujet complexe, notamment s'agissant de l'application de l'impôt sur les sociétés (IS) et de la taxe sur les salaires. Elle doit également permettre d'optimiser les actions à conduire et devrait produire ses effets lors du vote du budget primitif 2026.

A cette étape de la construction budgétaire, il est proposé :

- Maintien de la taxe sur les salaires à hauteur d'environ 1,5 M€ ;*
- Maintien du paiement de l'IS à hauteur de 440 K€ soit en réduction de 200 K€ compte tenu des provisionnements CET de l'exercice 2025 ;*



Les recettes de fonctionnement, en dehors de la contribution annuelle de la Collectivité de Corse, sont ajustées en fonction de :

- l'état de l'exécution de l'exercice 2025, des projections attendues sur l'exercice 2026*
- un schéma organisationnel stable et sans bouleversement et/ou réforme de périmètre de gestion.*

Aussi, il vous est proposé dans ce DOB un accroissement de 100K€ des recettes relatives aux transports de voyageurs.

Cependant et compte tenu des réflexions en cours, il est possible que des modifications et des rééquilibrages puissent s'opérer sur cet exercice 2026 induisant sur plusieurs dossiers (Administration du domaine public ferroviaire, sollicitation de nouveaux partenariats et soutiens financiers, ..., etc.) des aménagements substantiels et donc une redéfinition des recettes afférentes.

Il convient enfin de relever que cette trajectoire demeure conditionnée à la couverture, en gestion, de besoins identifiés à hauteur d'environ 1,14 M€, dont 912 K€ au titre du chapitre 012 (évolution des congés payés, recrutements envisagés et négociation annuelle obligatoire) et 228 K€ au titre des provisions liées aux comptes épargne-temps. L'équilibre de ce DOB proposé lors de cette séance ne prend pas en compte ces besoins complémentaires.

Ces éléments appellent une vigilance particulière et confirment la nécessité de maintenir un pilotage étroit des équilibres de fonctionnement. Les besoins indispensables au bon fonctionnement de notre institution seront couverts, cumulativement ou alternativement, par :

- le résultat de l'exercice 2025 ;*
- et/ou des arbitrages de gestion complémentaires ;*
- et/ou une évolution favorable de nos recettes ;*
- et/ou, le cas échéant, un soutien complémentaire éventuel de la Collectivité de Corse au cours de l'exécution de l'exercice, dans le cadre d'un rendez-vous de gestion en 2026.*



I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – Dépenses de fonctionnement

La poursuite de l'analyse fine des dépenses de fonctionnement, déjà menée en 2024 et en 2025, doit être regardée, en 2026, avec des outils efficaces et performants, pour identifier des leviers d'arbitrage et de redéploiement afin d'optimiser notre gestion. Plusieurs enveloppes budgétaires et leurs utilisations ont été réajustées afin de préciser et compléter l'équation économique posée par notre tutelle, et s'assurer de l'optimisation de l'emploi de chaque euro.

1. Dépenses de personnel (012)

Les dépenses de personnel se structurent autour de trois grandes catégories de dépenses et représentent un poids très important du budget de l'établissement, se situant généralement, pour ce type d'institution, dans une fourchette entre 80 et 85% des dépenses de fonctionnement.

La proposition envisagée à cette étape du DOB a pour objectif de limiter et contrôler le poids de la masse salariale sur notre budget car cela constitue un facteur de rigidité et occasionne des blocages sur les mécanismes de redéploiement. Aussi, l'équation proposée permet d'afficher une part d'environ 70% (22.400M€/31.855M€) du montant total des dépenses totales de fonctionnement. Ce bon score doit être cependant regardé du fait de carences importantes en matière de gestion des ressources humaines, de la formation, de compétences informatiques et de besoins complémentaires sur le terrain.

Cette proposition de budgétisation du Chapitre 012 prend en compte l'absence de flux de départ programmé (départ à la retraite, changement de carrière, etc.) ce qui limite les efforts envisagés et les redéploiements importants.

Par ailleurs et comme chaque année, ces dépenses du personnel doivent intégrer pour l'exercice 2026 des effets mécaniques réglementaires : une possible revalorisation du SMIC (indexation), l'intégration d'un Glissement Vieillesse Technicité (GVT) mais également des variations et des ajustements de charges de personnel. Ce projet de DOB intègre d'ores et



déjà l'accroissement du SMIC de 1,18% du 1^{er} janvier 2026 et la variation globale des charges salariales d'environ 1,12%.

Ce chapitre budgétaire bénéficie également d'un réaménagement de plusieurs rubriques, afin d'assurer une exécution budgétaire au plus près de la réalité et de garantir le strict respect du plan comptable M43.

1.1 La masse salariale

La masse salariale de l'institution devrait s'établir pour l'exercice 2026 au montant global de **19.746 M€** intégrant les effets mécaniques du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), la variation en gestion annuelle au 1^{er} janvier 2026 d'une revalorisation du SMIC, la gestion de l'absence de flux de départ, de l'absentéisme et l'impact d'un processus de recrutement décalé.

Comme indiqué supra, un travail de projection de cette enveloppe met en évidence certaines carences et des dysfonctionnements importants, de nature à compromettre le bon fonctionnement de l'établissement :

- Une problématique autour du service de l'Administration des ressources humaines et de la gestion de la formation
- Une problématique dans l'administration de l'informatique, des réseaux, des systèmes d'informations et de l'administration technique de la CCVU.
- Une problématique sur l'armement des dispositifs sur le terrain et de remplacement

Par ailleurs, un important travail de remise à plat du cadre organisationnel doit permettre de rationaliser, redéployer et réorganiser l'affectation de nos moyens. Il doit également contribuer à limiter certaines dérives de gestion, afin de réaffecter les ressources et de rétablir un équilibre économique cohérent avec les résultats attendus et la mise en œuvre de notre COPE.

1.2 La taxe sur les salaires et indemnités diverses

Les dépenses liées à la taxe sur les salaires et aux indemnités spécifiques de ce chapitre 012 doivent être analysés dans cette projection 2026.

La taxe sur les salaires, peut être ramenée dans le cadre de cette proposition de l'exercice 2026 à **1.560 M€** grâce à une application précise de la réglementation afférente et une optimisation des calculs relatifs à cet impôt.



Les autres « Indemnités et avantages divers » sont projetées dans cette proposition budgétaire à **0,762 M€**.

1.3 Les autres charges de personnels et accessoires

Les autres charges de personnel (mesures et pactes sociales) sont quasiment stables par rapport à l'exercice 2025 et sont fixées dans le cadre de cette projection à **0,282 M€**.

Cette proposition de DOB intègre également une enveloppe de **0,150M€** pour le déploiement sur la période mai/septembre de recrutements saisonniers.

Cette proposition de projection sur 2026 consacrée au chapitre 012 s'établit au global à approximativement **22.550 M€ et permet de respecter l'équilibre de fonctionnement de l'institution pour l'exercice 2026**. Des arbitrages complémentaires, en lien avec la Collectivité de Corse, permettront de consolider cette proposition initiale.

2. Charges à caractère général (011)

Le budget alloué aux charges de fonctionnement courant s'inscrit dans le prolongement d'importants redéploiements engagés, ainsi que des travaux de refonte et de suivi de l'exécution menés en 2024 et 2025. Ces actions ont permis :

- de mieux répondre aux enjeux des exercices budgétaires antérieurs ;
- d'assurer l'adéquation des allocations de ressources avec les exigences comptables ;
- de poursuivre la consolidation du potentiel opérationnel et le soutien aux acteurs de terrain.

Elles ont également conduit au recalibrage des enveloppes de ce chapitre budgétaire.

Ce chapitre est ainsi projeté pour l'exercice 2026 à un montant global d'environ **8M€**, soit une proposition de réduction de cette enveloppe d'environ 0,500 M€ par rapport à la DM n°2 de l'exercice 2025, tout en intégrant les effets de l'inflation de certains opérateurs économiques.

. Ce chapitre budgétaire fait également l'objet d'une reventilation de plusieurs rubriques, afin d'assurer une exécution budgétaire conforme à la réalité des actions menées, au strict respect du plan comptable M43 et à



une allocation optimale des ressources au plus près des besoins exprimés. Cette analyse permet de proposer de nouvelles contractions importantes sur l'exercice 2026.

Enfin, la gestion de cette enveloppe induit la poursuite d'un contrôle strict sur l'ensemble des rubriques et un suivi rigoureux en exécution des enveloppes allouées. Des redéploiements éventuels pourront intervenir en cours d'année afin de garantir la stabilité de ce chapitre.

Les charges à caractère général sont proposées à **environ 8M€ dans le cadre de cette projection sur l'exercice 2026 avec une proposition de contraction de 0,500M€ par rapport à l'exercice 2025.**

3. Charges financières et autres charges

Les charges financières et autres charges, hors dotation aux amortissements, seront prévues à hauteur de **0,960 M€**. Il est à noter que les efforts de gestion en fonctionnement permettent d'opérer un premier transfert d'épargne vers l'investissement d'un montant de **0,500 M€** dans le cadre de la présente proposition. Ce transfert permet de constituer une enveloppe dédiée au développement de notre institution et au renforcement de ces capacités d'agencements, de travaux lourds et d'acquisition de matériel.

Il est proposé enfin de couvrir l'IS de l'institution à hauteur de **0,440M€**.

4. Amortissement

La dotation aux amortissements est fixée sur la base d'une évaluation de l'exécution de l'exercice 2025 avec une enveloppe arrêtée à **0,350 M€**. Un nouvel examen sera réalisé à l'issue de l'arrêté définitif de fin d'exercice, afin d'enregistrer précisément les ajustements mécaniques liés aux investissements exécutés au cours de l'exercice précédent.

En synthèse, sur cette partie des dépenses de fonctionnement :

Les propositions de dépenses de fonctionnement mobilisées pour cet exercice 2026 sont ajustées pour respecter le principe de l'équilibre budgétaire avec les recettes de fonctionnement et arrêtées à **31.855 M€**. L'équilibre présenté est établi **hors besoins complémentaires identifiés (1,14 M€)** ; sa soutenabilité est donc **conditionnée** à leur couverture en gestion (résultat 2025, arbitrages, recettes nouvelles ou soutien complémentaire de la Collectivité).



Cette proposition budgétaire 2026 poursuit la démarche d'efforts, de rationalisation et de maîtrise des dépenses engagés en 2024 et 2025. Les lignes directrices de ce DOB 2026, sont donc en recul de 2,1 M€ par rapport à la DM n°1 de l'exercice 2025 (33.955 M€). Cette évolution traduit une discipline budgétaire et la stabilisation des principaux postes budgétaires. Par ailleurs, cette proposition ne préjuge pas des réaménagements et sources d'économies qui pourront être engagées au cours de l'exercice permettant des redéploiements au sein de cette proposition budgétaire.



B – Recettes de fonctionnement

1. Les recettes d'exploitation de fonctionnement

Il vous est proposé, dans le cadre de cet exercice budgétaire 2026, de poursuivre la mécanique estimative de l'exercice par l'inscription des recettes liées à l'activité ferroviaire en phase avec la réalité d'exécution, et de projeter, en sincérité, le montant total de ces recettes d'exploitation de la section de fonctionnement à hauteur de **6,560 M€** qui se répartissent entre les activités suivantes :

- Le transport des voyageurs (Exploitation directe) pour environ **4,7M€**
- Le transport des voyageurs (Facturation de la gratuité étudiante à la Collectivité de Corse) pour environ **1M€**
- L'affrètement pour environ **120 K€**
- Les mises à disposition de personnel & matériel pour environ **10 K€**
- Les activités annexes (type AOT, parking & production photovoltaïque) pour environ **680 k€**

Il est à noter qu'il est proposé sur les recettes du transport de voyageurs de marquer une progression d'environ 100 K€ pour l'année 2026 compte tenu de l'exécution 2025 et des trajectoires de développement et de croissance envisagées.

Cette proposition, basée sur l'exécution du budget 2025 et des projections de l'exercice 2026, permet d'arrêter, à périmètre constant, une proposition d'enveloppe sincère et en phase avec les niveaux d'activités de l'établissement. Cela étant posé, certains dossiers, tels que l'administration du domaine public ferroviaire et les autorisations qui en découlent, doivent faire l'objet d'une réflexion et d'un travail complémentaires, en lien avec la Collectivité de Corse, afin de préciser le périmètre d'exploitation, les modalités de mise en œuvre et le niveau des recettes associées.

2. Contribution de la Collectivité de Corse

Les arbitrages proposés s'inscrivent dans une ligne de gestion responsable, fondée sur la soutenabilité financière, la priorisation des besoins opérationnels et la consolidation de la maîtrise publique du service ferroviaire insulaire.



Pour la section de fonctionnement, la contribution de la Collectivité de Corse est arrêtée à 25,200 M€ au titre de l'exercice 2026, à ce stade de la construction budgétaire. Ce montant, retenu pour assurer l'équilibre de la proposition budgétaire présentée au présent rapport et établi en cohérence avec les axes stratégiques du COPE ainsi qu'avec les projections budgétaires, s'entend hors compensation de la **gratuité étudiante**. Cette compensation fait l'objet d'une inscription distincte en recettes d'exploitation à hauteur de **1,0 M€**.

Cette enveloppe, hors dispositifs spécifiques, s'inscrit dans cette trajectoire et constitue, à ce stade, une base de travail à la tenue de ce débat d'orientations budgétaires. La poursuite du dialogue de gestion avec la collectivité de Corse et la recherche de nouveaux équilibres permettront de couvrir des besoins complémentaires en cours d'exercice.

Cette proposition de contribution et d'équilibre de l'exercice 2026 de la section de fonctionnement présente une réduction d'environ 0,686M€ par rapport au montant global de celle de l'exercice 2025 (25.886 M€). Elle traduit toutefois un accroissement mesuré de 0,313 M€ par rapport à l'enveloppe initiale 2025 de 24.887 M€. Elle intègre des mesures nouvelles de gestion (notamment de nouvelles contractualisations), tout en garantissant une administration sincère et contrôlée des ressources, en particulier humaines, en corrigeant certaines trajectoires et en garantissant le maintien d'un véritable schéma de développement et d'investissement sur notre institution.

En synthèse de cette partie des recettes de fonctionnement :

Dans ces conditions, les recettes 2026 évolueraient pour atteindre un montant global de **31.885 M€** se décomposant de la façon suivante :

- Contribution annuelle de fonctionnement 2026 de la Collectivité de Corse : **25.200M€**

- Recettes d'exploitation de l'établissement : **6,560 M€**

Ces dernières se décomposent comme suit:

- 5.560M€ au titre des recettes propres

- 1M€ au titre de la facturation à la Collectivité de Corse de la gratuité étudiante.

- Autres recettes : **95 K€**



II – SECTION D'INVESTISSEMENT

Dans la continuité de la décision modificative n°1 de l'exercice budgétaire 2025, il est proposé la poursuite de la recherche de l'optimisation de l'utilisation des crédits alloués dans chaque section. Cet effort d'investissement participe directement au renforcement de la souveraineté opérationnelle de la Corse en matière de mobilité, par la sécurisation des infrastructures essentielles du réseau ferroviaire.

Un effort particulier est proposé sur l'investissement en intégrant la prise en compte de besoins importants pour le développement de notre établissement mais aussi la couverture de rubriques budgétaires indispensable à l'exécution de ce budget 2026.

Les recettes d'investissement s'établissent au montant global de 1.073M€ afin d'optimiser la couverture des besoins de cette section et de garantir la bon fonctionnement de notre institution.

A– Recettes d'Investissement

La projection de l'enveloppe d'investissement pour l'exercice 2026 est cohérente avec les trajectoires arrêtées avec la Collectivité de Corse, et s'inscrit dans la mise en œuvre du Plan pluriannuel d'investissement 2024-2026.

1. Les ressources propres : La dotation aux amortissements

Son montant s'élèvera pour ce nouvel exercice à **0,350 M€**, soit l'exacte contrepartie de la dépense de la section de fonctionnement. Ce montant sera précisé et affiné à l'issue de l'exécution complète de la gestion 2025.

2. Les subventions d'équipement

L'EPIC « U Caminu di Ferru di A Corsica » ne bénéficie, à ce jour et en propre, d'aucun soutien financier spécifique en dehors de l'importante contribution annuelle de fonctionnement de la Collectivité de Corse.

Le financement du réseau ferroviaire doit être consolidé par l'identification de nouvelles sources de revenus, incluant des subventions publiques, des partenariats avec des acteurs économiques et la diversification des activités. Le développement de la « petite



messagerie », l'exploitation d'espaces commerciaux en gare, la location d'emplacements publicitaires et la valorisation du patrimoine et de l'expertise ferroviaire doivent être développés afin de générer des revenus complémentaires et offrir une nouvelle dynamique à notre établissement.

Il est important que l'exercice 2026 permette de matérialiser les opportunités de développement de partenariat et de financement possible.

3. Epargne et autofinancement

Comme indiqué dans la section de fonctionnement, le présent rapport intègre, au titre des recettes d'investissement, un virement de **500 k€** de la section de fonctionnement (article 023 en dépenses) vers la section d'investissement (article 021 en recettes), correspondant à un transfert d'épargne.

4. Recettes exceptionnelles d'investissement

Des produits exceptionnels d'investissement permettent de consolider cette équation budgétaire 2026 par **un montant global de 223 K€** soit 150K€ de remboursement d'assurance et 73 K€ au titre des travaux réalisés pour le compte de la CAPA.

5. Administration de la dette

L'EPIC n'est titulaire d'aucun emprunt et ne souhaite pas avoir recours à la dette dans le cadre de l'exercice budgétaire 2026.

En synthèse de cette partie :

La section des recettes d'investissement est donc projetée au montant global **de 1.073 M€**.

B – Dépenses d'Investissement

Dans le cadre de la troisième année de mise en œuvre de cette section budgétaire au format institutionnel d'EPIC, nous vous proposons de consolider les ajustements comptables afin de mieux répondre aux



exigences de la réglementation et de présenter une équation budgétaire fidèle à la réalité de nos besoins.

Les dépenses prévues de cette section et l'allocation des ressources parfaitement analysée permettent d'optimiser l'utilisation des crédits alloués tout en procédant à des acquisitions importantes pour notre établissement.

À ce stade de la construction budgétaire, et en cohérence avec les ajustements de gestion ainsi qu'avec le déploiement du Plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2024-2026, il est proposé de retenir ces enveloppes budgétaires. Des ajustements pourront toutefois intervenir en cours d'exécution afin de répondre au mieux aux besoins de notre organisation et aux exigences qui en découlent.

Cette proposition de programmation 2026 de la section d'investissement s'inscrit dans la poursuite des efforts engagés depuis la création de l'EPIC. Elle vise à soutenir le développement de l'institution et à garantir les moyens nécessaires au maintien d'un niveau d'investissement soutenu pour l'entretien et la pérennisation de nos matériels et de nos réseaux.

En synthèse de cette partie :

Dans ces conditions, la section des dépenses d'investissement de l'exercice 2026, permettant d'envisager cette construction budgétaire, s'établit au montant global de **1.073 M€** et se stabilise par rapport à l'enveloppe initiale de l'exercice 2025 (1.150M€).



III – CONCLUSION

Le rapport du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) présente une projection de l'évolution des ressources et des charges de l'établissement et a pour objectif essentiel d'éclairer la collectivité de tutelle sur le montant de sa contribution pour l'exercice budgétaire à venir.

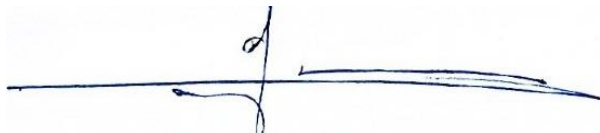
Avec un montant annuel de contribution initiale en fonctionnement fixé à **25,200 M€**, l'équation économique et budgétaire de l'EPIC « U Caminu di Ferru di a Corsica » présente un équilibre entre les deux sections, fonctionnement et investissement. Elle permet de poursuivre, depuis sa création en 2024, le déploiement d'une stratégie budgétaire de long terme, de mettre en adéquation les actions de l'institution avec les objectifs du COPE, de résorber les vulnérabilités identifiées et de répondre à l'exigence d'une maîtrise renforcée et d'une réduction des dépenses.

Dans cette continuité, il est impératif de poursuivre la recherche de réformes et de gisements d'économies afin d'opérer des redéploiements, d'optimiser le repositionnement des crédits, de maîtriser pleinement les coûts et les ressources, et d'accroître la constitution de notre épargne brute, première source de financement des investissements de l'institution.

Il importe également d'identifier et d'explorer de nouvelles voies de financement budgétaire, afin de garantir des capacités accrues pour porter les projets nécessaires à l'accompagnement de l'établissement et au déploiement des actions indispensables au transport de demain. Il s'agit par-là de conforter la capacité de l'établissement à porter des projets structurants de mobilité. Cette orientation traduit une ambition politique et institutionnelle, à savoir de doter la Corse d'un opérateur ferroviaire public robuste, soutenable et pleinement au service du territoire et de ses habitants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

Le Président du Conseil d'Administration



Gilles SIMEONI

	DM R ^o 1 / 2025	DOB 2026
	310.000.00,6	300.000.00,6

Sens	Libellé Section	Chapitre	Libellé	Article	Libellé Article par nature	DM n°1 / 2025	DOB 2026
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	601	ACHATS STOCKÉS - MATIÈRES PREMIÈRES	310 000,00 €	300 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	60211	ACHAT DE CARBURANT	1 595 000,00 €	1 600 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	60213	ACHAT DE LUBRIFIANT	130 000,00 €	120 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	60215	ACHAT DE PIÈCES DE RECHANGE	773 000,00 €	800 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	60221	CONBUSTIBLES	70 000,00 €	70 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	60224	FOURNITURES DE MAGASIN	500,00 €	500,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	60225	FOURNITURES DE BUREAU	500,00 €	500,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	604	ACHAT D'ETUDE ET DE PRESTATION DE SERVICES	2 500,00 €	2 500,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	6061	FOURNITURES NON STOCKABLES	230 000,00 €	230 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT ÉQUIPEMENT	90 000,00 €	80 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	35 000,00 €	35 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	6066	CARBURANTS	90 000,00 €	90 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	194 500,00 €	170 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	611	SOUS-TRAITANCE GÉNÉRALE	802 000,00 €	350 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	6132	LOCATIONS IMMOBILIÈRES	500,00 €	500,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	6135	LOCATIONS MOBILIÈRES	545 000,00 €	500 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	61521	ENTRETIEN SUR BIENS IMMOBILIERS	85 000,00 €	100 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	61528	ENTRETIEN SUR AUTRES BIENS IMMOBILIERS	130 000,00 €	200 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	61551	ENTRETIEN SUR MATÉRIEL ROULANT	650 000,00 €	1 000 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	61558	ENTRETIEN SUR AUTRES BIENS MOBILIERS	300 000,00 €	300 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	6156	MAINTENNANCE	106 000,00 €	220 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	616	PRIMES D'ASSURANCES	- €	- €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	6161	MULTIRISQUES	20 000,00 €	20 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	6162	ASSURANCE OBLIGATOIRE DOMMAGE CONSTRUCTION	380 000,00 €	365 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	6168	AUTRES (Assurances RC)	220 000,00 €	220 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	618	DIVERS	500,00 €	500,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	6223	Cout de traitement informatique à façon	5 000,00 €	15 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	6226	HONORAIRES	613 500,00 €	500 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	15 000,00 €	1 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	6228	HONORAIRES DIVERS	2 000,00 €	15 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	6231	ANNONCES ET INSERTIONS	30 000,00 €	35 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	6233	Foires et Expositions	1 000,00 €	1 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	6237	PUBLICATIONS	500,00 €	500,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	6238	DIVERS	30 000,00 €	20 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	6241	TRANSPORTS SUR ACHATS	28 900,00 €	35 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	6248	TRANSPORTS DIVERS	30 000,00 €	30 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	6251	VOYAGES ET DÉPLACEMENTS	20 000,00 €	40 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	6256	MISSIONS	60 000,00 €	65 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	15 000,00 €	15 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	6262	FRAIS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS	90 000,00 €	90 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILÉS	30 000,00 €	30 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	6281	CONCOURS DIVERS	10 500,00 €	10 500,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	6282	Frais de Gardiennage	7 000,00 €	15 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	6283	Frais de Netoyage des locaux	90 000,00 €	90 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	6288	Autres (prestations de formation)	55 000,00 €	120 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	635111	COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES	10 500,00 €	10 500,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	635112	COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES	14 500,00 €	14 500,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	63512	TAXES FONCIÈRES	25 000,00 €	25 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	63513	AUTRES IMPÔTS LOCAUX	2 500,00 €	2 500,00 €

Etablissement Public Industriel et Commercial "U Caminu di Ferru di a Corsica"					Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur		
Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)					02A-981583743-20260223-CA2026-002-DE		
Exercice budgétaire 2026					Accusé certifié exécutoire		
					Réception par le préfet : 04/03/2026		
					Publication : 04/03/2026		
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	63514	TAXE SUR LES VÉHICULES DES SOCIÉTÉS	7 000,00 €	7 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	6354	DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRES	3 500,00 €	3 500,00 €
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	637	AUTRES IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	30 000,00 €	30 000,00 €
Reste à réaliser fin 2024						507 684,54 €	0
						8 494 085 €	7 995 500 €

Sens	Libellé Section	Chapitre	Libellé	Article	Libellé Article par nature	DM n°1 / 2025	DOB 2026
Dépense	Fonctionnement	012	Dépenses de personnel	6311	TAXE SUR LES SALAIRES	1 530 000,00 €	22 400 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	012	Dépenses de personnel	6312	TAXE D'APPRENTISSAGE	85 000,00 €	
Dépense	Fonctionnement	012	Dépenses de personnel	6314	Cotisation pour default d'investissement	125 000,00 €	
Dépense	Fonctionnement	012	Dépenses de personnel	6318	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS	1 000,00 €	
Dépense	Fonctionnement	012	Dépenses de personnel	6333	PARTICIPATION DES EMPLOYEURS À LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	- €	
Dépense	Fonctionnement	012	Dépenses de personnel	6334	PARTICIPATION DES EMPLOYEURS À L'EFFORT DE CONSTRUCTION	46 000,00 €	
Dépense	Fonctionnement	012	Dépenses de personnel	6338	CONTRIBUTION SUPP APPRENTISAGE	40 000,00 €	
Dépense	Fonctionnement	012	Dépenses de personnel	6411	SALAIRES, APPOINTEMENTS, COMMISSIONS DE BASE	13 504 000,00 €	
Dépense	Fonctionnement	012	Dépenses de personnel	6412	Prov Congés payés - variation 2024-2025	300 000,00 €	
Dépense	Fonctionnement	012	Dépenses de personnel	6411-2	EVS Decembre 2025 pour paye de janvier	200 000,00 €	
Dépense	Fonctionnement	012	Dépenses de personnel	6413	PRIMES ET GRATIFICATIONS	- €	
Dépense	Fonctionnement	012	Dépenses de personnel	6414	INDEMNITÉS ET AVANTAGES DIVERS	748 000,00 €	
Dépense	Fonctionnement	012	Dépenses de personnel	6451	COTISATIONS À L'URSSAF	4 050 000,00 €	
Dépense	Fonctionnement	012	Dépenses de personnel	6451	COTISATIONS À L'URSSAF - Charges EVS 12/2025 & Prov° congés	220 000,00 €	
Dépense	Fonctionnement	012	Dépenses de personnel	6452	COTISATIONS AUX MUTUELLES	310 000,00 €	
Dépense	Fonctionnement	012	Dépenses de personnel	6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	900 000,00 €	
Dépense	Fonctionnement	012	Dépenses de personnel	6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	240 400,00 €	
Dépense	Fonctionnement	012	Dépenses de personnel	6471	PRESTATIONS DIRECTES	50 000,00 €	
Dépense	Fonctionnement	012	Dépenses de personnel	6472	VERSEMENTS AUX COMITÉS D'ENTREPRISE	196 000,00 €	
Dépense	Fonctionnement	012	Dépenses de personnel	6475	MÉDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	28 000,00 €	
Dépense	Fonctionnement	012	Dépenses de personnel	???	Recrutement saisoniers	- €	150 000,00 €
						22 573 400 €	22 550 000 €

Dépense	Fonctionnement	012	Dépenses de personnel	6412	Prov Congés payés - variation 2024-2025	300 000,00 €	400 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	012	Dépenses de personnel	???	Recrutement cadres - RH & INFO	- €	200 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	012	Dépenses de personnel	???	NOA 2026	- €	312 000,00 €
							912 000 €

Sens	Libellé Section	Chapitre	Libellé	Article	Libellé Article par nature	DM n°1 / 2025	DOB 2026
Dépense	Fonctionnement	023	Virement à la section d'investissement	023	Virement à la section d'investissement	1 791 265,81 €	500 000,00 €
						1 791 266 €	500 000 €

Sens	Libellé Section	Chapitre	Libellé	Article	Libellé Article par nature	DM n°1 / 2025	DOB 2026
Dépense	Fonctionnement	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	200 000,00 €	350 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6815	Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	- €	- €
Dépense	Fonctionnement	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6875	Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	228 600,00 €	- €
						428 600 €	350 000 €

Sens	Libellé Section	Chapitre	Libellé	Article	Libellé Article par nature	DM n°1 / 2025	DOB 2026
Dépense	Fonctionnement	65	Charges diverses de gestion courante	658	Charges diverses de gestion courante	100,00 €	100,00 €
						100 €	100 €

Sens	Libellé Section	Chapitre	Libellé	Article	Libellé Article par nature	DM n°1 / 2025	DOB 2026
Dépense	Fonctionnement	66	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	22 500,00 €	19 400,00 €
Dépense	Fonctionnement	66	Autres	6688	Autres	- €	- €
						22 500 €	19 400 €

Sens	Libellé Section	Chapitre	Libellé	Article	Libellé Article par nature	DM n°1 / 2025	DOB 2026
Dépense	Fonctionnement	69	Impôts sur les bénéfices ou assimilés	695	Impôts sur les bénéfices	645 442,78 €	440 000,00 €
						645 443 €	440 000 €

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						33 955 393 €	31 855 000 €
----------------------------------	--	--	--	--	--	--------------	--------------

Sens	Libellé Section	Chapitre	Libellé	Article	Libellé Article par nature	DM n°1 / 2025	DOB 2026
Recette	Fonctionnement	002	Résultat de fonctionnement reporté	002	Résultat de fonctionnement reporté	1 441 393,13 €	- €
						1 441 393,13 €	- €

Sens	Libellé Section	Chapitre	Libellé	Article	Libellé Article par nature	DM n°1 / 2025	DOB 2026
Recette	Fonctionnement	013	Atténuation de charges	64198	Autres remboursements	120 000,00 €	80 000,00 €
Recette	Fonctionnement	013	Atténuation de charges	6459	REMBOURSEMENTS SUR CHARGES DE SÉCURITÉ SOCIALE ET DE PRÉVOYANCE	- €	- €
						120 000 €	80 000 €

Sens	Libellé Section	Chapitre	Libellé	Article	Libellé Article par nature	DM n°1 / 2025	DOB 2026
Recette	Fonctionnement	70	VENTES DE PRODUITS	7061	TRANSPORT DE VOYAGEUR	4 580 000,00 €	4 700 000,00 €
Recette	Fonctionnement	71	VENTES DE PRODUITS	7062	TRANSPORT DE VOYAGEUR - Coll. de Corse - Facturation gratuité étudiante	1 025 000,00 €	1 050 000,00 €
Recette	Fonctionnement	70	VENTES DE PRODUITS	7063	PRODUITS DE L’AFFRÈTEMENT	- €	- €
Recette	Fonctionnement	70	VENTES DE PRODUITS	7068	PRODUITS DE L’AFFRÈTEMENT	122 000,00 €	120 000,00 €
Recette	Fonctionnement	70	VENTES DE PRODUITS	7083	Locations diverses	360 000,00 €	360 000,00 €
Recette	Fonctionnement	70	VENTES DE PRODUITS	7084	Mise à disposition de personnel facturée	10 000,00 €	10 000,00 €
Recette	Fonctionnement	70	VENTES DE PRODUITS	7088	AUTRES PRODUITS D’ACTIVITÉS ANNEXES	320 000,00 €	320 000,00 €
						6 417 000	6 560 000

Sens	Libellé Section	Chapitre	Libellé	Article	Libellé Article par nature	DM n°1 / 2025	DOB 2026
Recette	Fonctionnement	74	SUBVENTIONS D’EXPLOITATION	7472	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION REGIONS - Exercice 2025	24 887 000,00 €	25 200 000,00 €
Recette	Fonctionnement	75	SUBVENTIONS D’EXPLOITATION	7472	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION REGIONS - Reliquat exercice 2024	828 000,00 €	- €
Recette	Fonctionnement	74	SUBVENTIONS D’EXPLOITATION	7472	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION REGIONS (Remboursement ELAP - 2024)	171 000,00 €	- €
						25 886 000 €	25 200 000 €

Sens	Libellé Section	Chapitre	Libellé	Article	Libellé Article par nature	DM n°1 / 2025	DOB 2026
Recette	Fonctionnement	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTES	7588	Autres (Assurances)	10 000,00 €	15 000,00 €
						10 000 €	15 000 €

Sens	Libellé Section	Chapitre	Libellé	Article	Libellé Article par nature	DM n°1 / 2025	DOB 2026
Recette	Fonctionnement	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion - Remb GNR 2024 écart TICPE	53 000,00 €	- €
Recette	Fonctionnement	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	773	Produits exceptionnels -Annul° de mandats sur exercice antérieur	28 000,00 €	- €
						81 000 €	- €

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT						33 955 393 €	31 855 000 €
--------------------------------------	--	--	--	--	--	--------------	--------------



INVESTISSEMENT - Exercice 2026

Sens	Libellé Section	Chapitre	Libellé	Article	Libellé Article par nature	DM n°1 / 2025	DOB 2026
Dépense	Investissement	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2031	FRAIS D'ETUDE	5 000,00 €	5 000,00 €
Dépense	Investissement	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2033	FRAIS D'INSERTION	10 000,00 €	5 000,00 €
Dépense	Investissement	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2051	CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES	56 000,00 €	10 000,00 €
						71 000 €	20 000 €

Sens	Libellé Section	Chapitre	Libellé	Article	Libellé Article par nature	DM n°1 / 2025	DOB 2026
Dépense	Investissement	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2145	Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements	- €	40 000,00 €
Dépense	Investissement	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2154	Matériel industriel	115 000,00 €	50 000,00 €
Dépense	Investissement	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2154	Matériel industriel - Pelle Rail Route	450 000,00 €	- €
Dépense	Investissement	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2155	Outillage industriel	30 000,00 €	30 000,00 €
Dépense	Investissement	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2156	Matériel de transport d'exploitation	245 000,00 €	350 000,00 €
Dépense	Investissement	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21753	Installations a caractère spécifiques	906 765,81 €	493 000,00 €
Dépense	Investissement	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2181	Installations générales, agencements, aménagements divers	87 500,00 €	35 000,00 €
Dépense	Investissement	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2182	Materiel Transport	1 000,00 €	1 000,00 €
Dépense	Investissement	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2183	Matériel informatique	29 000,00 €	40 000,00 €
Dépense	Investissement	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2183	Matériel informatique - Tablettes ADC	50 000,00 €	- €
Dépense	Investissement	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2184	Mobilier	5 000,00 €	13 000,00 €
Dépense	Investissement	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2188	Autres	1 000,00 €	1 000,00 €
						Reste à réaliser - Exercice 2024	
						314 265,20 €	
						2 234 531 €	1 053 000 €

TOTAL DEPENSES DE D'INVESTISSEMENT						2 305 531 €	1 073 000 €
------------------------------------	--	--	--	--	--	-------------	-------------

Sens	Libellé Section	Chapitre	Libellé	Article	Libellé Article par nature	DM n°1 / 2025	DOB 2026
Recette	Investissement	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- 791 822,38 €	- €
						- 791 822,38	0,00

Sens	Libellé Section	Chapitre	Libellé	Article	Libellé Article par nature	DM n°1 / 2025	DOB 2026
Recette	Investissement	10	Excédents de fonctionnement capitalisés	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 106 087,58 €	- €
						1 106 087,58	0,00

Sens	Libellé Section	Chapitre	Libellé	Article	Libellé Article par nature	DM n°1 / 2025	DOB 2026
Recette	Investissement	021	Virement de la section de fonctionnement	021	Virement de la section de fonctionnement	1 791 265,81 €	500 000,00 €
						1 791 265,81	500 000,00

Sens	Libellé Section	Chapitre	Libellé	Article	Libellé Article par nature	DM n°1 / 2025	DOB 2026
Recette	Investissement	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	28XXX	Amortissements	200 000,00 €	350 000,00 €
						200 000,00	350 000,00

Sens	Libellé Section	Chapitre	Libellé	Article	Libellé Article par nature	DM n°1 / 2025	DOB 2026
Recette	Investissement	77	PRODUITS EXCEPTIONNELLES	777	Produits exceptionnels sur opérations de gestion - Assurance SAOULE 55	- €	150 000,00 €
Recette	Investissement	77	PRODUITS EXCEPTIONNELLES	777	Produits exceptionnels sur opérations de gestion - Convention CAPA	- €	73 000,00 €
						0,00	223 000,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT						2 305 531 €	1 073 000,00 €
-------------------------------------	--	--	--	--	--	-------------	----------------

Evolution de la Masse Salariale 2026

Hausse de + 1,18 %
basé sur 2025
basé sur estimation

Taux Charges
Patronales

43,60%

	janv-26	févr-26	mars-26	avr-26	mai-26	juin-26	juil-26	août-26	sept-26	oct-26	 nov-26	déc-26	Total		
BRUT (à effectif Constant)	1 033 664 €	1 033 664 €	1 033 664 €	1 033 664 €	1 033 664 €	1 033 664 €	1 033 664 €	1 033 664 €	1 033 664 €	1 033 664 €	1 033 664 €	1 033 665 €	12 403 969 €		
hausse du SMIC au 1/01/26	9 910 €	9 910 €	9 910 €	9 910 €	9 910 €	9 910 €	9 910 €	9 910 €	9 910 €	9 910 €	9 910 €	9 910 €	118 920 €		
Cout des Avancements					7 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €	56 000 €		
Echelons (lissage mensuel)	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	24 000 €		
Avantage en nature	- 1 591 €	- 1 591 €	- 1 591 €	- 1 591 €	- 1 591 €	- 1 591 €	- 1 591 €	- 1 591 €	- 1 591 €	- 1 591 €	- 1 591 €	- 1 591 €	- 19 092 €		
prime Cadre			30 000 €										30 000 €		
prime de fin d'année												771 572 €	771 572 €		
Prime Exploitation					177 462 €								177 462 €		
Total 1 - BRUT	1 043 983 €	1 043 983 €	1 073 983 €	1 043 983 €	1 050 983 €	1 228 445 €	1 050 983 €	1 050 983 €	1 050 983 €	1 050 983 €	1 050 983 €	1 822 556 €	13 562 831 €	BRUT	13 562 831 €
Intéressement					150 000 €								150 000 €	Intéress + abon	225 000 €
Abondement					75 000 €								75 000 €		
Cotisations patron (hors TS)	455 177 €	455 177 €	468 257 €	455 177 €	503 229 €	535 602 €	458 229 €	458 229 €	458 229 €	458 229 €	458 229 €	794 634 €	5 958 394 €	Charges patr	5 958 394 €
Taxe sur les salaires	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	240 000 €	1 560 000 €	Taxe S/ Salaires	1 560 000 €
Total 2 - Charges Patronales	575 177 €	575 177 €	588 257 €	575 177 €	623 229 €	655 602 €	578 229 €	578 229 €	578 229 €	578 229 €	578 229 €	1 034 634 €	7 518 394 €	Total des Charges Patronales	
EVS non Soumis	55 000 €	55 000 €	55 000 €	55 000 €	55 000 €	55 000 €	55 000 €	55 000 €	55 000 €	55 000 €	55 000 €	55 000 €	660 000 €		
titres rest. part empl	4 417 €	4 417 €	4 417 €	4 417 €	4 417 €	4 417 €	4 417 €	4 417 €	4 417 €	4 417 €	4 417 €	4 417 €	53 000 €	Autres EVS NS	815 000 €
Indemnités Kilométriques	8 500 €	8 500 €	8 500 €	8 500 €	8 500 €	8 500 €	8 500 €	8 500 €	8 500 €	8 500 €	8 500 €	8 500 €	102 000 €		
Versement CSE 2025									201 540 €				201 540 €	CSE	201 540 €
médecine du Travail		22 000 €	6 300 €										28 300 €	médecine	28 300 €
Total 3 - Autres charges	67 917 €	89 917 €	74 217 €	67 917 €	67 917 €	67 917 €	67 917 €	67 917 €	269 457 €	67 917 €	67 917 €	67 917 €	1 044 840 €	Autres charges	1 044 840 €
Cout Total (1 + 2 + 3)	1 687 076 €	1 709 076 €	1 736 456 €	1 687 076 €	1 967 128 €	1 951 963 €	1 697 128 €	1 697 128 €	1 898 668 €	1 697 128 €	1 697 128 €	2 925 107 €	22 351 065 €		